



Département des Yvelines Commune de Longvilliers



ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 16 septembre à 14h00 au 16 octobre 2021 à 12h00

Sur les forages L1 (n°BSS 000TWMP) et L2 (n°BSS 000TWMW) de la commune de Longvilliers pour :

- L'autorisation de prélèvement d'eau souterraine, au titre du code de l'environnement,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des travaux de dérivation d'eau souterraine au titre du code de l'environnement,
- L'autorisation d'utilisation et de traitement de l'eau issue des forages L1 et L2 en vue de la consommation humaine, au titre du code de la santé publique,
- La déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des forages de l'eau au titre du code de la santé publique,
- L'enquête parcellaire associée.

CONCLUSIONS et AVIS motivé

Arrêté de la Préfecture des Yvelines
Décision du Tribunal Administratif de Versailles

21-057 du 13 août 2021
E21000060 / 78 du 3 août 2021

Joseph ABIAD
Commissaire enquêteur

3/12/2021